

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 25 juillet 2019

Vigilance rouge canicule et accès aux soins urgents dans l'Yonne

L'Yonne fait partie des 20 départements français classés en vigilance rouge canicule depuis mercredi 24 juillet - 16h.

L'ensemble des pouvoirs publics sont mobilisés pour limiter l'impact sanitaire de cet épisode d'exceptionnelle intensité.

Ils en appellent au sens de la responsabilité de chacun, en particulier pour que l'accès aux services d'urgence des hôpitaux soit réservé en priorité aux urgences vitales.

Avant de se rendre dans un service d'urgence, les usagers sont invités à composer le 15 : le centre de régulation les orientera en fonction de leur situation.

Pour rappel, la polyclinique Sainte-Marguerite, sur l'agglomération d'Auxerre, et la clinique Paul Picquet, sur l'agglomération de Sens, proposent aussi des consultations sans rendez-vous, accessibles à tous 7 jours sur 7, entre 8 heures et 20 heures.

SOS Médecins assure en parallèle une permanence 24h/24 à Auxerre et à Sens.

Les mesures de prévention doivent être mises en œuvre par et pour tous même si une vigilance accrue doit être portée aux populations fragiles (enfants, personnes âgées, en situation de handicap, en situation de précarité).

Informations et conseils de prévention sur le site de l'ARS :

<https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/plan-canicule-et-chaleurs-extremes>